

A Z CONSTRUCTION FRERES
Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros
Siège social : 1078 CHEMIN DE PAYLAN - MAISON PAYLAN
64240 URT
487 769 176 RCS BAYONNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 3 NOVEMBRE 2025

Le soussigné POLAT Zeki,
Gérant de la société A Z CONSTRUCTION FRERES, société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros, divisé en 25 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,
et exposé que la société souhaite occuper de nouveaux locaux sur la commune de Villefranque,

Décide :

- de transférer le siège social du 1078 Chemin de Paylan, Maison Paylan, 64240 URT au 505 Lan Eremuko Bidea, 64990 VILLEFRANQUE, à compter de ce jour, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,
- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé: 505 Lan Eremuko Bidea, 64990 VILLEFRANQUE "

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

POLAT Zeki
Gérant

Signé par Zeki POLAT
Le 6 nov. 2025

Signed with
Universign doc_bdWW
tx_Ag2W2ZnPlqMZ